



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 30 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 28

- Pouvoirs : 2

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non
excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Madame Josiane RANN, Doyenne de l'Assemblée communautaire.

Secrétaire : M. Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay)

Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à M. Christian GAMET (Communay)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

/

Monsieur Pierre BALLELIO, Président sortant demande à l'assemblée de faire une minute de silence suite au décès la semaine dernière de l'époux de Sophie BIBOLLET-JUSTE, conseillère communautaire.

Monsieur Pierre BALLELIO, Président sortant donne lecture de la composition de la nouvelle assemblée communautaire. Il proclame les nouveaux élus installés.

Monsieur BALLELIO, Président remercie Michel BOULUD, maire de Simandres pour la mise à disposition de la salle où nous siégeons ce soir.

Monsieur BALLELIO, Président indique qu'il prend la parole ce soir avec émotion au moment de refermer une page importante de son engagement au sein de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon. Six années se sont écoulées. « Six années durant lesquelles, malgré une crise sanitaire sans précédent liée à la COVID, notre intercommunalité a su non seulement tenir le cap, mais surtout se structurer, se projeter et avancer avec détermination ».

Monsieur BALLELIO, Président veut également saluer le travail des services, qui ont su mettre en œuvre les décisions avec professionnalisme, rigueur et engagement.

Monsieur BALLELIO, Président adresse un merci particulier à Tim ABELLAN et Jean-Philippe CHONE, qui comme lui, ont choisi de ne pas se représenter ; et merci à Mireille, Nicolas, Michel qui eux continueront à servir notre collectivité. Et bien sûr à Mattia à qui je souhaite un bon rétablissement.

Monsieur BALLELIO, Président souhaite à toutes et à tous le meilleur pour la suite.

Monsieur BALLELIO, Président passe la parole à Josiane RANN, doyenne de la nouvelle assemblée.

Madame Josiane RANN procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Elle nomme secrétaire de séance, Alexis GAILLARDIN qui accepte de remplir la fonction.

Madame Josiane RANN demande à la nouvelle assemblée d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion du conseil communautaire en date du 2 mars 2026. Elle le met au vote. Tous les élus communautaires votent «pour» sauf une abstention.

Madame Josiane RANN demande l'autorisation à l'assemblée de procéder à l'enregistrement audio de la séance. L'assemblée accepte à l'unanimité.

RAPPORT 1 : Election du Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

La doyenne des membres présents du Conseil, Madame Josiane RANN, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-11, L.5211-40-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-10-10-00003 du 10 octobre 2025 relatif à la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Josiane RANN nomme deux assesseurs. Christophe TEZENAS DU MONTCEL et Christian GAMET.

Josiane RANN rappelle les règles du scrutin à bulletin secret. Le secret du vote doit être garanti. Elle précise que l'assemblée peut choisir de voter dans l'isoloir ou à leur place. Elle indique qu'à l'appel de leur nom, chaque élu viendra déposer son enveloppe dans l'urne.

Josiane RANN propose que l'assemblée se prononce à l'unanimité pour savoir si chaque élu souhaite voter dans l'isoloir ou depuis sa place.

A l'unanimité, le conseil communautaire souhaite voter depuis sa place.

Josiane RANN fait appel à candidature pour la Présidence de la CCPO.

Trois candidats proposent leur candidature :

Mireille BONNEFOY

Nicolas VARIGNY

Xavier POCHON

Les trois candidats souhaitent présenter leur candidature à la Présidence et à l'issue demanderont une suspension de séance d'un quart d'heure afin que chaque conseiller communautaire puisse étudier cette dernière. Mireille BONNEFOY et Nicolas VARIGNY indiquent qu'ils remettront sur table leur déclaration de politique générale.

Mireille BONNEFOY prononce l'intervention suivante pour présenter sa candidature à la Présidence de la CCPO.

« Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Je suis une élue de terrain et c'est avec une conviction simple que je me présente aujourd'hui devant vous : notre territoire a tout pour réussir, à condition que nous fassions un choix clair, celui du collectif.

Pour certains d'entre nous, nous nous connaissons, car nous avons appris à travailler ensemble, pour les nouveaux élus, je ne doute pas que nous emprunterons ce même chemin. L'expérience a montré que ce

territoire avance lorsqu'il sait dépasser les logiques individuelles pour construire dans l'intérêt de tous, avec confiance et avec exigence.

Le Pays de l'Ozon est une chance, nous devons encore en améliorer la visibilité. Ce territoire dynamique, attractif est situé aux portes de la Métropole de Lyon. Mais cette proximité, je ne vous apprend rien, constitue aussi une menace permanente.

Nous devons défendre notre territoire, nous devons affirmer nos choix, sans connivence ni servilité vis-à-vis des grandes structures extérieures – je pense au SCOT, par exemple.

Cela suppose d'être déterminés, unis et clairs dans nos orientations.

Face aux pressions et aux défis qui nous entourent, nous devons présenter des réponses collectives.

Ces dernières années, des bases solides ont été posées. Elles sont utiles. Mais aujourd'hui, nous devons passer d'une intercommunalité de coordination à une intercommunalité d'action.

Et cela implique d'abord un choix politique assumé : viser la mutualisation la plus aboutie possible dans les domaines où elle sera gage d'efficacité.

La mutualisation n'est pas une perte d'autonomie, c'est au contraire, grâce à une meilleure utilisation des moyens et des impôts payés par nos concitoyens, une façon de réaliser des économies pour financer plus d'actions, au service de tous.

C'est aussi, et surtout, donner à chaque commune — quelle que soit sa taille — les moyens d'agir.

Je veux une intercommunalité qui sera l'épaule sur laquelle chacune de nos 7 communes pourra s'appuyer. Une intercommunalité qui accompagnera concrètement : pour aller chercher des financements, pour soutenir les projets, pour sécuriser la gestion communale, sous toutes ses formes.

Une intercommunalité utile, au service du quotidien et, surtout, au service de tous ses habitants : pour que chaque action, chaque projet améliore leur vie de tous les jours.

Concrètement, cela signifie d'abord poursuivre et faire aboutir les projets structurants déjà engagés.

Je pense en premier lieu à la piscine intercommunale. Je pense également aux mobilités : poursuivre le développement des pistes cyclables, en lien avec le Sytral franchir une nouvelle étape en reliant mieux nos communes entre elles, en facilitant l'accès à la gare de notre territoire. L'évolution des mobilités est très attendue par les habitants de nos communes et est aussi un enjeu primordial pour l'avenir de toute la CCPO.

Aucun de nous ne peut porter seul de tels projets, mais ils deviennent possibles quand ils sont portés par une volonté collective.

Cela signifie aussi porter de nouveaux projets structurants, capables de produire des effets visibles.

La création d'une cuisine centrale intercommunale par exemple, rapporterait à notre territoire. Elle permettrait de maîtriser les coûts, d'améliorer la qualité des repas, de structurer des filières locales et de garantir un service équitable à tous les habitants de la Communauté de communes.

Je pense également au développement des zones d'activité, Charvas II qui est en bonne voie de réalisation ou celle du Chapotin. Elles représentent une véritable opportunité pour renforcer notre dynamisme économique, essentiel à la capacité d'investissement de notre intercommunalité.

Je crois aussi au rôle clef que peut jouer la CCPO dans l'ingénierie de projets relatifs à la production d'énergie renouvelable.

Là encore, aucun de nous ne pourrait porter ces projets seul — mais si nous les portons ensemble, ils deviennent possibles.

La mutualisation ne concerne pas seulement les grands projets.

Elle doit aussi guider notre fonctionnement au quotidien : nos achats, nos outils, nos services, nos compétences, nos moyens humains. Des économies existent, des synergies aussi. Nous devons avancer dans cette logique.

En fait, **je vous propose un cap clair et réaliste** : une intercommunalité pragmatique, dynamique et solidaire, capable d'anticiper les défis de demain, notamment en matière de mobilités et de développement.

Je vous propose d'aller au-delà de ce que nous avons amorcé pendant le mandat précédent.

Je vous propose d'aller au-delà du pacte fondateur : un pacte qui unit nos 7 communes équitablement, dans le respect de leurs différences.

Je vous propose d'aller plus loin dans la logique intercommunale dans ce qu'elle peut nous apporter, sans jamais nier l'identité de nos communes, avec une gestion saine et apaisée.

Je vous propose donc de tirer parti des synergies humaines, matérielles et financières pour mieux utiliser nos moyens, au service de chacun et de tous.

Écouter, associer, décider collectivement. Chercher l'équilibre. Dire les choses clairement. Travailler ensemble et avancer : voilà la méthode que je vous propose.

Si vous me faites confiance, je serai une présidente engagée, au service de chacune de vos communes, avec une priorité constante : réussir ensemble, plutôt que d'essayer séparément.

Ne pas imposer, mais construire, écouter, respecter chaque commune dans sa singularité, car une intercommunalité forte ne se construit pas dans l'opposition entre les communes.

Elle les protège, elle les renforce, elle leur donne ainsi plus d'autonomie et donc, de liberté. »

Xavier POCHON prend la parole à son tour pour présenter sa candidature à la présidence de la CCPO comme suit :

« Bonsoir à tous.

Moi, je me présente tout simplement parce qu'il y a 28 ans de ça, on a fait la Communauté de communes, la CCPO, 97-98, ça a démarré début janvier 98.

J'étais déjà élu à la commune de Ternay.

Cette fois-ci, j'étais majoritaire, donc j'ai passé pas mal de temps à travailler sur ce dossier, certains s'en rappellent. M. Béal, avec beaucoup de plaisir, que j'ai salué tout à l'heure.

Moi, aujourd'hui, je me présente tout simplement parce que Ternay, c'est pas forcément un rôle de, c'est un rôle politique, certes, mais pas forcément très politique. C'est un rôle où il faut passer du temps à la CCPO.

Aujourd'hui, les 2 candidats qui se présentent, ce sont des candidats qui sont maires, qui ont une tâche qui est très importante dans leur commune. Moi, aujourd'hui, je suis libre un peu de tout cela et j'ai quelques mouvements, quelques compétences à vous présenter.

Des capacités, il y en a, du temps, il y en aura.

Moi, aujourd'hui, ce que je souhaite, c'est de rassembler l'ensemble des communes sur des projets qui sont communs. Tous les projets qui ont été cités, ce sont des bons projets. Je n'en ai pas plus que cela.

Il faut déjà continuer à faire ce qui a été commencé, c'est-à-dire, vous avez des grands projets qui sont en lieu, qui est la piscine, vous avez la zone de Charvas 2 qui va bientôt démarrer. Je pense qu'il va y en avoir d'autres, mettre une cuisine centrale, c'est pas, c'est pas sot.

Il peut y avoir d'autres compétences mutualisées, je pense. Ne serait-ce que sur la police, peut être aussi pour un PLU intercommunal. Parce que ben l'Ozon, c'est depuis quelques années, c'est quand même une référence au niveau au niveau de la démographie. Donc aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a, on a de plus en plus de gens qui viennent sur nos quartiers, dans nos mairies, dans nos communes. Et là, il va falloir les loger. Il va falloir qu'on prenne un peu une position, je dirais un petit peu autoritaire aussi vis-à-vis de l'État, je dirais même de la préfecture. Parce que voir des villes comme Chaponnay, même Communay, qui sont sous l'égide encore de la préfecture, c'est un peu dommageable. Donc je pense qu'il va falloir qu'on travaille tous ensemble, à ce niveau-là.

Puis je crois aussi à une transparence, transparence de nos finances et, transparence, elle doit être à la fois interne pour chacune des communes et chacun des conseillers, et elle doit être aussi pour la population. Donc il ne peut pas y avoir de dialogue, il ne peut pas y avoir de transmission si y a pas de bonne communication. Donc c'est un point sur lequel je suis assez attaché : à la communication où il peut y avoir quelques éléments qui sont à adapter. Il y a pas forcément grand chose à faire, mais il y a quand même de la communication à promouvoir.

C'est anticiper donc, la, je disais tout à l'heure, la croissance du territoire de l'Ozon, parce qu'on est sous une grosse, une grosse pression, c'est aussi protéger l'identité de notre territoire, c'est avoir une gestion saine, transparente. Ce que je disais tout à l'heure, bon, ma candidature, elle est simple, c'est que j'ai du temps, je veux passer avec les collectivités, être présent au niveau des décideurs, de la Région, du Département, voir ou autre, parce que il faut absolument que notre territoire reste notre territoire. Je pense qu'on en est conscient et que c'est vrai que le Grand-Lyon n'est pas très loin, la Métropole n'est pas très loin, donc il faut garder notre identité.

Ma candidature, elle est simple : moi, je veux être avec vous et puis parmi vous, mais autant être actif et très réactif.

Bonne soirée, merci »

Nicolas VARIGNY présente sa candidature à la Présidence de la CCPO comme suit :

« A l'heure de présenter ma candidature à la présidence de notre communauté de communes, je souhaite d'abord vous féliciter pour avoir accepté d'être candidat, de mener campagne et bien évidemment pour votre élection de conseillers municipaux, et puisque nous sommes là, ce soir, tout spécialement vous féliciter pour votre élection en qualité de conseillers communautaires !

Le 15 mars, les électeurs ont choisi 30 élus pour représenter leur territoire du Pays de l'Ozon, ses quelques 27 000 habitants et agir selon les compétences propres à notre Communauté de communes, structure intercommunale dont le fonctionnement n'a rien de comparable avec celui de nos communes.

Il nous revient désormais, collectivement, au sein de notre conseil, de choisir nos représentants à la Présidence et aux Vice-présidences, dans le cadre d'un vote individuel : 1 conseiller = 1 voix, uniquement dans l'intérêt des habitants du territoire.

Si certains d'entre vous me connaissent depuis le mandat précédent ou depuis bien plus longtemps, d'autres non, il me semble important d'expliquer les raisons de ma candidature à la présidence de la CCPO.

Maire de Chaponnay, j'avais proposé à l'opposition municipale et aux utilisateurs de questionner un projet, qui ne faisait pas l'unanimité, et cela a conduit à faire émerger un projet plus complet et rassembleur, en somme plus satisfaisant pour tous !

Réélu à la tête d'une liste apolitique, forte d'une diversité d'opinions et d'orientations, j'ai apaisé un conseil divisé et rassemblé les habitants autour d'une liste d'union, au sein de laquelle tous les avis sont entendus et respectés.

Proche collaborateur d'un président de Communauté de communes pendant 7 ans, je sais à quel point être à votre écoute est essentiel, je suis conscient du temps que cela exigera pour bien faire les choses, aussi, **je m'engage**, si vous décidez de m'élire, **à prendre mes dispositions pour y consacrer le temps nécessaire.**

Il m'a été rapporté que cela dérangeait certains, que je sois encarté aux côtés de Laurent Wauquiez, dans le parti Les Républicains, la presse s'en faisant souvent l'écho dernièrement.

Ce choix est personnel, et il a certes du sens à l'heure où le Département, les Communautés de communes ou d'agglomération voisines, la Métropole de Lyon et la Région partagent les mêmes orientations, mais n'a aucun impact sur ma façon de faire de la politique localement, d'ailleurs mon conseil municipal n'a pas d'étiquette, j'ai des adjoints et des élus de toutes tendances et obédiences politiques et **je le dis clairement, pas plus hier que demain, la politique politicienne n'aura sa place dans nos débats locaux.**

Comme je m'applique à sans cesse questionner mes convictions, à douter de mes certitudes, oui, je pousse mes collègues et les agents communaux et communautaires à faire de même pour toujours aller plus loin ...

La confiance que les électeurs ont placé en nous, nous honore et nous oblige, en ce sens !

Débattre et susciter le débat, est à mon sens une qualité et une absolue nécessité. Je m'engagerai jusqu'au bout pour que chacun de vous puisse s'exprimer et défendre un point de vue différent du mien et de la majorité de ses collègues ; aucun de nous ne détient la vérité, mais chacun de nous en détient une partie, sa vérité, et doit pouvoir l'exprimer pour enrichir la réflexion collective.

Oui, j'ai des convictions, oui, ces convictions s'appuient sur une expérience de plus de 20 ans de Fonction Publique Territoriale.

Oui, je connais, le noble travail de la politique locale ! Oui, je l'ai exercé pendant de nombreuses années, en créant des liens, gagnants-gagnants, avec tous nos partenaires institutionnels !

Je vois certains regards s'offusquer du mot « politique », mais **dans l'intérêt de nos habitants, ne nous leurrons pas et ne laissons pas les autres décider ce qui leur semble être le mieux pour nous, nous devons accepter leurs règles, être présents, connus et reconnus, pour décider de notre avenir.**

Je pourrais vous dire comment je vois la CCPO dans quelques années. En tant que conseiller communautaire comme vous, j'ai des idées et des convictions, de nombreux sujets me tiennent à cœur. **J'aurai l'occasion, au même titre que vous de m'exprimer, dans les ateliers que je m'engage à mettre en œuvre pour élaborer collectivement notre plan de mandat, c'est à vous, à nous, de le concevoir dans ces ateliers ...**

La CCPO s'appuiera sur 1 Président et 6 Vice-présidents, chacun d'eux pilotera des commissions constituées d'élus communautaires ou communaux, dont le rôle sera de nous pousser plus loin, de travailler les différentes thématiques en lien avec les services et en fournissant des avis motivés pour le conseil communautaire.

Le rôle du Président est d'être garant de la bonne tenue des assemblées, d'animer un bureau qui doit débattre et piloter des politiques publiques, mais son rôle essentiel est la défense et la représentation du territoire à l'extérieur des frontières communautaires.

Dans le cadre des prérogatives du président, **je propose de restituer en ouverture de séance du conseil communautaire le travail réalisé par le Bureau et le Président entre chaque conseil, de répondre aux questions et réactions que cela pourrait susciter et de mettre en place en clôture de chaque séance, des questions ayant trait aux intérêts du territoire du Pays de l'Ozon.**

Ces questions vous permettront à tous de vous exprimer sur des sujets que vous avez identifiés ou sur lesquels des habitants vous auraient saisi.

Le mandat qui s'achève a été marqué par des séances de conseil, que nous pourrions qualifier de décevantes, la plupart du temps sans questions, sans commentaires et sans débats !

Animons ensemble une chambre de discussions et non plus une chambre d'enregistrement !

Ce soir, en toute humilité mais motivé et convaincu des atouts que j'ai à offrir au territoire, je vous propose ma candidature comme président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dans l'intérêt de chacun des 27 623 habitants que nous représentons.

Merci pour votre écoute et je suis prêt à répondre à vos questions, si vous en avez. »

Josiane RANN procède à la suspension de séance d'un quart d'heure comme demandée par les trois candidats à la Présidence de la CCPO.

A l'issue du temps écoulé, Josiane RANN rappelle les élus communautaires à revenir à leur place afin de voter pour l'élection de la / du Président.e de la CCPO.

Vu les résultats du scrutin ;

Vu le Procès-verbal de l'élection de la Présidente annexé à la présente délibération ;

Le conseil communautaire :

- **PROCLAME** Madame Mireille BONNEFOY, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et la déclare installée.

Mireille BONNEFOY, Présidente remercie l'assemblée communautaire pour son vote et précise que c'est pour elle un honneur d'être élue à la Présidence de la CCPO. Elle rappelle que la CCPO est composée de 7 communes et qu'elle veillera à ce qu'une équité totale soit respectée entre elles. Elle souhaite travailler de concert avec chaque collectivité et elle s'investira au côté de tous les élus communautaires.

RAPPORT 2 : Détermination du nombre de Vice-Président(e)s

La Présidente nouvellement élue, Mireille BONNEFOY, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-11, L.5211-40-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-10-10-00003 du 10 octobre 2025 relatif à la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant que le nombre de Vice-Président(e)s est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Président(e)s ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Président(e)s supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de Vice-Président(e)s à 6.

RAPPORT 3 : Election des Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

La Présidente nouvellement élue, Mireille BONNEFOY, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-11, L.5211-40-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-10-10-00003 du 10 octobre 2025 relatif à la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Mireille BONNEFOY, Présidente propose une suspension de séance d'un quart d'heure avant de procéder à l'élection des vice-Président.e.s.

L'assemblée communautaire l'accepte à l'unanimité.

A l'issue du quart d'heure, la séance publique reprend son cours.

Vu les résultats du scrutin ;

Vu le Procès-verbal de l'élection de la Présidente et des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Le conseil communautaire :

- **PROCLAME :**

- Monsieur Michel BOULUD, 1^{er} Vice-Président
- Madame Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Arnaud DELEU, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Nicolas VARIGNY, 4^{ème} Vice-Président
- Madame Christelle REMY, 5^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Alexandre DESCOLLONGES, 6^{ème} Vice-Président

et les déclare installés.

Mireille BONNEFOY, Présidente donne lecture de la charte de l'élu local.

Mireille BONNEFOY, Présidente donne lecture des décisions du Bureau et du Président à l'assemblée.

La séance est levée à 20H45 minutes.

**Saint Symphorien d'Ozon,
Le 11/05/2026**

Alexis GAILLARDIN
Secrétaire de séance



Mireille BONNEFOY
Présidente

